

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
ARRETE DE FIN DE FONCTION
DE DEUX MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE MIXTE D'AVANCES ET DE RECETTES DE
LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION DE LA COMMUNE D'ISLE**

Le Maire de la Commune d'Isle (Haute-Vienne)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté du 14 mai 2021 instituant une régie mixte d'avances et de recettes auprès de la Direction de l'éducation de la commune d'Isle,

Vu l'arrêté n°2025-02 de nomination de Mmes Christelle BAECKLANDT et Carole SALEMBIER en qualité de mandataires suppléants

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 juillet 2026.

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2026, il est mis fin aux fonctions de mandataires suppléants de la régie mixte d'avances et de recettes de la Direction de l'éducation de la commune d'Isle de Mmes Christelle BAECKLANDT et Carole SALEMBIER ;

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ISLE, le 22 juillet 2026

Le Maire
Conseiller Départemental,



Notifié le, 22/07/2026

Signatures des agents

Mme Christelle BAECKLANDT



Mme Carole SALEMBIER

